

"REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES INDUSTRIELS - RMEI"

Société par Actions Simplifiée au Capital de 365.400 Euros

Siège Social : Rue de la Grande Prée

Zone Industrielle

60880 LE MEUX

392 195 764 R.C.S. COMPIEGNE

SIRET : 392 195 764 00015

DECISIONS DU 17 AVRIL 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre,

Le Dix Sept Avril, à Neuf Heures,

La société "THE ROTATING COMPANY N.V.", représentée par Monsieur Emmanuel BUYCK, son Président, associée unique et Présidente de la société "REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES INDUSTRIELS - RMEI", Société par Actions Simplifiée au capital de 365.400 Euros, divisé en 13.050 actions de 28 Euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est au MEUX (Oise) - Zone Industrielle - Rue de la Grande Prée,

A fait, au siège social, la déclaration suivante :

"En qualité d'associée unique, exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés, je rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social (ouverture le 1^{er} Janvier et clôture le 31 Décembre).
- Report de la date de clôture de l'exercice social en cours au 31 Décembre 2024.
- Modification corrélative du premier alinéa de l'article 24 des statuts.
- Questions diverses.

Ceci étant rappelé, j'ai, en ma qualité d'associée unique, pris les décisions suivantes :

J...

PREMIERE DECISION

Je décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social.

Désormais, l'exercice social commencera le 1^{er} Janvier pour se terminer le 31 Décembre.

Par voie de conséquence, la date de clôture de l'exercice social en cours sera reportée au 31 Décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

Corrélativement à la décision qui précède, je décide de modifier le premier alinéa de l'article 24 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

- "ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

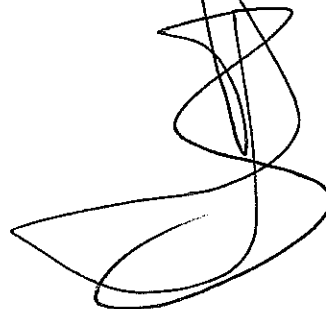
L'exercice social commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre."

Le reste de l'article sans changement."

L'ordre du jour étant épuisé, de tout ce que dessus, il a été dressé et signé par la Présidente le présent procès-verbal, qui sera consigné dans le registre des délibérations sociales.

LA PRESIDENTE

Pour la société "THE ROTATING
COMPANY N.V.",
M. Emmanuel BUYCK

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.